



Rapport du Président du Jury

Concours
Rédacteur Territorial Principal de 2^{ème} Classe
Session 2021

Propos introductifs :

Le rapport du Président du jury s'adresse à l'ensemble des candidats qui souhaitent présenter le concours de Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe.

Il est également destiné aux différentes structures qui dispensent des préparations pour ce concours.

Il s'agit de dresser un bilan statistique du déroulement de ce concours, mais surtout d'apporter l'analyse du jury sur la prestation des candidats lors de l'épreuve orale.

Monsieur Olivier GASSEND
Directeur Général des Services
Agence Technique Départementale
des Bouches du Rhône

1. PRÉAMBULE

a) Le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux est régi par le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié.

C'est un cadre d'emploi administratif de catégorie B qui comprend trois grades :

- le grade de rédacteur
- le grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe
- le grade de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe

b) Les missions des rédacteurs territoriaux

Les rédacteurs territoriaux sont chargés de fonctions administratives d'application. Ils assurent en particulier des tâches de gestion administrative, budgétaire et comptable et participent à la rédaction des actes juridiques. Ils contribuent à l'élaboration et à la réalisation des actions de communication, d'animation et de développement économique, social, culturel et sportif de la collectivité.

Les rédacteurs peuvent se voir confier des fonctions d'encadrement des agents d'exécution.

Ils peuvent être chargés des fonctions d'assistant de direction ainsi que de celles de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2000 habitants.

Les rédacteurs principaux de 2^{ème} classe ont vocation à occuper les emplois qui, relevant des domaines d'activité précités, correspondent à un niveau d'expertise acquis par la formation initiale, par l'expérience professionnelle ou par la formation professionnelle tout au long de la vie.

Ils peuvent à ce titre réaliser certaines tâches complexes de gestion administrative, budgétaire et comptable, être chargés de l'analyse, du suivi ou du contrôle de dispositifs ou assurer la coordination de projets.

Ils peuvent également se voir confier la coordination d'une ou de plusieurs équipes et la gestion ou l'animation d'un ou de plusieurs services.

2. LES DONNÉES DE LA SESSION 2021 ORGANISÉE PAR LE CDG13

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Bouches-du-Rhône a pris en charge en 2020 l'organisation de ce concours pour l'ensemble des Centres de gestion de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le nombre total de postes ouverts au concours de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe – session 2021, organisé par le CDG13 est de 145, répartis comme suit :

- **73 postes ouverts à l'externe**
- **43 postes ouverts à l'interne**
- **29 postes ouverts au 3^{ème} concours**

Au total, 1403 candidats admis à concourir, dont 81,8% sont des femmes et 18,2% des hommes.

La moyenne d'âge des candidats inscrits est de 40 ans et 93,8% d'entre eux viennent de la région PACA, dont 59,8% du département des Bouches-du-Rhône.

3. LA PHASE D'ADMISSIBILITÉ

a) La nature des épreuves écrites d'admissibilité

Le concours externe comporte deux épreuves d'admissibilité :

1 - Réponses à des questions de droit public et de finances publiques portant notamment sur le fonctionnement des collectivités territoriales.

(durée : 3 heures ; coefficient 1)

2 - Rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles.

(durée : 3 heures ; coefficient 1)

Le concours interne et le 3^{ème} concours comportent deux épreuves d'admissibilité :

1 - Rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles.

(durée : 3 heures ; coefficient 1)

2 - Réponses à une série de questions portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat.

(durée : 3 heures ; coefficient 1)

b) Les résultats de la phase d'admissibilité

Le **taux d'absentéisme** observé lors de la session 2021 s'élève à **63,8%** :

- 65,4% pour les candidats au concours externe,
- 64,3% pour les candidats au concours interne,
- 53,3% pour les candidats au troisième concours

Lors de la réunion du jury d'admissibilité qui s'est tenue le mardi 14 décembre 2021 par visioconférence, 134 candidats ont été déclarés admissibles :

Voie	Nombre de postes ouverts	Candidats inscrits	Candidats présents à au moins une épreuve écrite	Seuil proposé	Nombre de candidats admissibles
EXTERNE	73	544	188	10/20	41 (22 % des candidats présents)
INTERNE	43	737	263	10/20	67 (25 % des candidats présents)
3 ^{ÈME} CONCOURS	29	122	57	10/20	26 (46 % des candidats présents)
TOTAL	145	1403	508	-	134

c) L'analyse des copies

Concours externe : Epreuve de « réponses à des questions »

Le sujet pour la session 2021 était le suivant :

- Question n°1 - (4 points) : Le recours aux contractuels par les collectivités territoriales.*
- Question n°2 - (4 points) : L'évolution de l'autonomie fiscale des collectivités territoriales.*
- Question n°3 - (2 points) : La notion d'ordre public.*
- Question n°4 - (2 points) : Le mode de désignation des élus communautaires.*
- Question n°5 - (2 points) : Comment est assurée l'égalité de traitement des candidats dans les marchés publics ?*
- Question n°6 - (2 points) : Quelles sont les conditions d'accès des collectivités territoriales à l'emprunt ?*
- Question n°7 - (2 points) : L'année budgétaire d'une collectivité territoriale.*
- Question n°8 - (2 points) : Le rôle de l'ordonnateur dans l'exécution des budgets locaux.*

Concours Interne et troisième concours : Epreuve de « réponses à une série de questions »

Le sujet pour la session 2021 était le suivant :

- Question n°1 – (4 points) : Le recours aux contractuels par les collectivités territoriales.*
- Question n°2 – (4 points) : Les communes face à la fracture numérique.*
- Question n°3 – (2 points) : Les budgets participatifs locaux.*
- Question n°4 – (2 points) : Le mode de désignation des élus communautaires.*
- Question n°5 – (2 points) : Comment est assurée l'égalité de traitement des candidats dans les marchés publics ?*
- Question n°6 – (2 points) : L'évolution de l'autonomie fiscale des collectivités territoriales.*
- Question n°7 – (2 points) : L'année budgétaire d'une collectivité territoriale.*
- Question n°8 – (2 points) : Quelles sont les actions possibles d'une commune pour revitaliser son centre-ville ?*

Sur cette épreuve, le jury regrette un manque global de préparation, avec pour conséquence des connaissances plus que limitées des candidats (beaucoup de questions non traitées). De plus, nombre de candidats ont rédigé des réponses approximatives en évoquant tous les aspects d'un sujet sans répondre exactement à la question posée, amenant parfois à des réponses hors sujet.

D'autre part, le barème des questions 1 et 2 (toutes voies confondues) était de 4 points. Le jury attendait ainsi des réponses développées, structurées avec notamment un plan et une introduction. Très peu de candidats ont appliqué cela.

Enfin, le jury a relevé un manque global de structure dans les réponses des candidats, ainsi qu'un style rédactionnel à retravailler (syntaxe, copies non aérées, fautes d'orthographe etc.)

Moyenne de l'épreuve de réponses à des questions :

Concours externe : 5,87/20

Moyennes de l'épreuve de réponses à une série de questions :

Concours interne : 7,02/20

Troisième concours : 7,73/20

Concours externe, interne et troisième concours : Epreuve de « rédaction d'un rapport assorti de propositions opérationnelles »

Le sujet pour la session 2021 (dossier de 10 documents et 28 pages) était le suivant :

« Vous êtes Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, au sein de la commune d'Alphaville qui compte 40 000 habitants et 600 agents. La collectivité, après avoir expérimenté le télétravail dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19, souhaite à présent passer à un télétravail pérenne et conforme aux textes, qui préserve la dimension humaine dans un contexte post-confinement.

Dans un premier temps, la Directrice générale des services vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport sur les enseignements de la mise en place du télétravail dans les collectivités territoriales.

Dans un deuxième temps, elle vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles permettant à la commune d'Alphaville de mettre en œuvre une organisation du télétravail garante de la qualité de vie au travail. »

Sur la forme, le jury constate que de nombreuses copies présentent des fautes d'orthographe, de grammaire et/ou de syntaxe.

Pour le concours interne et le troisième concours, la majorité des copies sont présentées dans le respect du formalisme attendu dans le cadre de la rédaction d'un rapport. Concernant le concours externe, un manque général de structuration des copies (absence de plan, parties non visibles, rédaction brute) est à relever.

Sur le fond, les candidats ont éprouvé des difficultés à dégager les éléments clés des documents en ce qui concerne la partie synthèse.

L'épreuve du rapport exige également la présence de propositions opérationnelles. Aussi, ces dernières sont souvent soit absentes (manque de gestion du temps), soit approximatives et/ou ne répondent pas forcément à la commande initiale.

Sur l'ensemble des voies, seulement quelques très bonnes copies sont présentes. Elles respectent le formalisme demandé, tout en répondant à la problématique posée.

Moyennes de l'épreuve de rédaction d'un rapport assorti de propositions opérationnelles :

Concours externe : 8,32/20

Concours interne : 8,50/20

Troisième concours : 9,80/20

4. LA PHASE D'ADMISSION

a) La nature de l'épreuve d'admission

Concours externe : l'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe.
(Durée 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)

Concours interne : l'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe.
(Durée 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)

Troisième concours : l'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel et à encadrer une équipe.
(Durée 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)

b) L'analyse des membres du jury sur la prestation des candidats lors de l'épreuve orale d'admission

Le concours de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe bénéficie d'un barème unique, un même coefficient étant appliqué pour chacune des épreuves (coefficient 1). L'entretien oral représente donc 1/3 de la note finale attribuée au candidat.

Pour l'ensemble des trois voies, il est intéressant de constater que les candidats admissibles ont obtenu des moyennes à l'écrit comparables à leur note à l'oral.

Voie	Moyenne des épreuves écrites Ensemble des candidats	Moyenne des épreuves écrites Candidats admissibles	Moyenne de l'épreuve orale d'admission
EXTERNE	7,11/20	12,07/20	12,18/20
INTERNE	7,76/20	12,00/20	11,43/20
3 ^{ÈME} CONCOURS	8,77/20	11,63/20	11,65/20

Que ce soit pour les concours interne, externe ou 3^{ème} concours, la majorité des candidats ont essayé de respecter le temps imparti lors de leur présentation, ce qui démontre un certain intérêt porté au formalisme de cette épreuve.

Concernant l'épreuve d'entretien, le jury a noté un certain nombre de lacunes. Effectivement, le niveau de connaissances en matière de culture territoriale reste globalement faible en rapport aux attentes pour ce concours.

Par ailleurs, les candidats éprouvent toujours des difficultés à se projeter en qualité d'encadrant lors de mises en situation professionnelles et notamment face à des situations conflictuelles que pourrait potentiellement rencontrer un rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe.

D'une manière générale les résultats se sont avérés moyens et en deçà des attentes du jury. Les candidats semblent ne pas prendre en compte la différenciation entre le grade de rédacteur et celui de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Le phénomène des « faux externes » (candidats inscrits au concours externe qui exercent déjà dans des collectivités ou établissements publics) se manifeste une fois de plus sur ce concours, ceci amenant à de réelles disparités concernant le niveau de culture territoriale. Toutefois, force est de constater que les « vrais externes », ainsi que les candidats au 3^{ème} concours ont souvent fait preuve de plus d'intérêt sur les questions d'actualité.

c) **Les résultats de la session 2021 du concours de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe**

Au vu des résultats obtenus dans chacune des trois voies du concours, et conformément à la réglementation en vigueur, le jury a souhaité procéder à un transfert de 10 postes du concours externe vers le concours interne afin d'obtenir une certaine équité dans le niveau exigé pour être lauréat de ce concours.

Ainsi, lors de sa réunion d'admission du jeudi 3 février 2022, le jury a déclaré :

- **36 lauréats** pour le **concours externe**, avec un seuil d'admission fixé à 10/20, la meilleure moyenne obtenue est de 14,67/20.
- **53 lauréats** pour le **concours interne**, avec un seuil d'admission fixé à 10/20, la meilleure moyenne obtenue est de 16,00/20.
- **22 lauréats** pour le **troisième concours**, avec un seuil d'admission fixé à 10/20, la meilleure moyenne obtenue est de 14,50/20.

Au total, 111 postes ont été pourvus sur les 145 initialement ouverts.

5. ANALYSE ET CONCLUSION

Encore une fois et comme sur la session 2015, cette session 2021 du concours de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe confirme malheureusement la baisse du niveau général des candidats, observée sur la majorité des concours de catégorie B toutes filières confondues :

- Epreuves écrites : le niveau d'orthographe est globalement médiocre et la syntaxe est souvent négligée. Pour les réponses aux questions, beaucoup ne sont pas traitées, ou le sont superficiellement, ce qui démontre un manque de préparation et donc, par voie de conséquence, un manque de connaissances. Par ailleurs, sur le rapport, la commande n'est pas toujours comprise et certains candidats se limitent à une synthèse des documents. Le jury regrette également un manque de propositions opérationnelles détaillées et réalisables.
Pour les deux épreuves, les copies manquent généralement de structure dans leur présentation.
- Epreuves orale : malgré une présentation relativement structurée et claire, l'épreuve d'entretien révèle d'importants manques en matière de culture territoriale. De plus, les candidats éprouvent beaucoup de difficultés à se projeter dans les missions du cadre d'emplois, notamment celles en lien avec l'encadrement.

Pour conclure, le principal conseil à délivrer aux candidats souhaitant passer le concours de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe serait de bien s'imprégner des notes de cadrage qui détaillent précisément la nature des épreuves ainsi que les attentes des examinateurs.

Cela permettra d'éviter certains écueils, notamment au niveau de la méthodologie (plan du rapport, structuration des réponses, syntaxe à adopter etc.)

Il serait également opportun que les candidats s'intéressent à l'actualité territoriale du moment.

Enfin, il est à noter que le niveau d'exigence envers les candidats s'avère adapté au grade et permettra aux collectivités de recruter des lauréats ayant fait preuve de compétences et de connaissances à la hauteur de leurs attentes.

Il appartient ici au candidat de bien différencier les attentes entre un rédacteur territorial et un rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe.

Le Président du jury remercie vivement les membres du jury, les correcteurs et les examinateurs pour leur disponibilité et leur investissement. Il remercie également le centre de gestion des Bouches-du-Rhône pour tous les moyens mis en œuvre (malgré un contexte sanitaire particulier, lié à la Covid-19), qui ont permis un bon déroulement des épreuves.

Monsieur Olivier GASSEND
Directeur Général des Services
Agence Technique Départementale
des Bouches du Rhône

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Olivier Gassend', written over a horizontal line.